



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2021-059

PUBLIÉ LE 5 MAI 2021

Sommaire

Service interministériel de défense et de protection civiles /

53-2021-05-03-00005 - Arrêté portant désignation au SDIS de Laval d'un centre de vaccination dédié aux professionnels de 55 ans et plus considérés comme plus exposés au virus (2 pages)

Page 3

Service interministériel de défense et de
protection civiles

53-2021-05-03-00005

Arrêté portant désignation au SDIS de Laval d'un
centre de vaccination dédié aux professionnels
de 55 ans et plus considérés comme plus
exposés au virus



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2021-123-03-DSC du 3 mai 2021

portant désignation au service départemental d'Incendie et de secours de Laval
d'un centre de vaccination dédié aux professionnels de 55 ans et plus
considérés comme plus exposés au virus

Le préfet de la Mayenne

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.3131-1, L.3131-8, L. 3131-16 et L. 3131-17 ;

VU la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 ;

VU la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 modifiée, organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

VU le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

VU le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, notamment son article 53-1 ;

VU le décret n°204-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 17 février 2021 portant nomination de M. Xavier LEFORT, en qualité de préfet de la Mayenne ;

VU l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire ;

CONSIDERANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers de livraison des vaccins, l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDERANT que les dispositions de l'article 53-1 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 susvisé prévoient que « La vaccination peut être assurée dans des centres désignés à cet effet par le représentant de l'État dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé. » ;

CONSIDERANT que le Premier ministre a décidé d'accélérer la vaccination de certains professionnels de 55 ans et plus considérés comme les plus exposés au virus, dans chaque département ;

A R R E T E:

ARTICLE 1 : Le service départemental d'Incendie et de secours de Laval, sis rue de l'Eglanière à Saint-Berthevin (53940), est désigné, à compter du 17 avril 2021, comme centre de vaccination modulaire, dédié à la vaccination des professionnels de 55 ans et plus considérés comme les plus exposés au virus covid-19.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : La directrice des services du cabinet du préfet de la Mayenne, le directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire, la directrice de la délégation territoriale de Mayenne, le directeur du service départemental d'Incendie et de secours de Laval sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayenne.

Le Préfet,

Xavier LEFORT